



GRAND DAX AGGLOMÉRATION

SLDEII - FICHE D'INSTRUCTION AIDE INDIVIDUELLE EURL MAGNIFICENCE



Entreprise : EURL MAGNIFICENCE (IMAGIN'HAIR).....
Date de la demande : 29/04/2019
Dispositif d'aide individuelle:
 Aide pour les travaux sur les murs des commerces ;
 Aide pour le design et l'agencement intérieur des commerces ;
 Aide à la transformation numérique de l'entreprise (conseil et/ou équipement) ;
 Aide pour les programmes de recherche et développement des industries.

COORDONNEES de l'entreprise:
Raison sociale : EURL MAGNIFICENCE
Statut juridique : EURL
Capital social : 7800€
Siret : 47789529600010 Code APE : 9602A
Date de création ou de reprise d'entreprise : 21/07/2004
Effectifs : 4 (3 salariées + 1 gérant)
Adresse du siège social : 16 rue St Vincent 40100 DAX
.....
Adresse de l'établissement sur le territoire : idem.....
.....
Téléphone : 05 58 90 23 23
Email/sites & réseaux sociaux : imagin-hair-40.com

COORDONNEES du demandeur :
Nom : LAUREDE.....Prénom : Fabrice.....
Fonction du demandeur dans l'entreprise : GERANT

Téléphone : 06 58 59 23 23

Email : fabrice.laurede@wanadoo.fr.....



PRESENTATION DE LA DEMANDE :

Sommaire :

1- Présentation de l'entreprise demandant l'aide :

- a. Description de l'activité ;
- b. Secteur de marché et positionnement stratégique ;
- c. Démarches innovantes engagées par l'entreprise ;
- d. Interprétation des principaux indicateurs comptables et financiers (chiffre d'affaires, résultat, fond de roulement...) et/ou du business plan, en cas de création d'activité.

2- Présentation du projet :

- a. Intitulé du projet ;
- b. Descriptif détaillé du projet (technique/marketing/dépenses engagées) ;
- c. Plus-value attendue pour l'entreprise (sur le marché, en termes de développement de l'activité, en termes de recrutements,...) ;
- d. Détail du plan de financement du projet et montant de l'aide demandée ;
- e. Calendrier prévisionnel du projet.

3- Analyse de la capacité à mener le projet :

- a. Compatibilité juridique du projet ;
- b. Technique ;
- c. Humaine ;
- d. Financière, de l'entreprise à mener le projet.
- e. Lien avec la stratégie locale SLDEII et Régionale SRDEII.

4- Avis du service instructeur.

1- Présentation de l'entreprise demandant l'aide :

- a. Description de l'activité :

L'entreprise EURL MAGNIFICENCE a été créée le 21 juillet 2004, elle exploite un commerce rue Saint-Vincent à Dax depuis 15 ans pour une activité de salon de coiffure. Cette activité existe en ce lieu depuis une trentaine d'années. Monsieur Fabrice Laurède gère le salon, son équipe est composée de 4 personnes (3 salariés, 1 gérant) avec 7 postes de coiffages et 3 bacs. Le salon est ouvert 6 jours sur 7, en journée continue depuis le début d'activité.

C'est un salon de coiffure mixte qui propose plusieurs prestations, les principales étant les shampoings, coupes, couleurs, mèches, brushings, coiffages pour mariage sans oublier une forte demande de clientèle masculine qui est demandeuse de coiffures personnalisées, bien souvent influencées par les réseaux sociaux et les médias.

En évolution permanente depuis sa création, l'entreprise a su répondre à la demande de la clientèle et suivre les nouvelles tendances et techniques. Par exemples : le Tye and Dye, un lissage brésilien très en vogue.



Le salon a su s'adapter, proposer des formations à son personnel. Les produits en termes de qualité : revente de produits de coiffage, de shampoings, soins hydratants, réparateurs, 3 marques sont présentes sur 3 mètres linéaires.

b. Secteur de marché et positionnement stratégique :

L'emplacement du lieu est particulièrement bien situé.

Effectivement, le salon situé rue Saint-Vincent, au croisement de rues piétonnes, est bien visible, proche des futures halles de Dax réhabilitées.

C'est une rue très passante qui bénéficie de multiples commerces de prêt à porter, chausseurs, alimentation, pharmacie, agence immobilière, bijouterie et métiers de bouche.

Ce secteur de marché reste artisanal, ce qui permet à l'entreprise, par son savoir-faire, de pérenniser et de fidéliser sa clientèle. L'entreprise constate la fidélisation de clients curistes et de touristes chaque année.

c. Démarches innovantes engagées par l'entreprise :

Le salon souhaite proposer des couleurs végétales, shampoings, soins bio. Ces produits sont naturels, véganes et créés par une entreprise française.

Création d'un espace « détente et bien être » avec des soins approfondis pour des problèmes de cuir chevelu et fibres capillaires, gamme Expérience, produits de luxe.

L'entreprise proposera des rituels d'application avec enveloppement d'argile et d'algues pour allier traitement et bien être.

La clientèle est demandeuse de ce style de prestations pour diverses raisons : santé, bien être, lâcher prise, allergies, écologiques.

L'entreprise souhaite diminuer ses déchets et recycler au maximum ses emballages et packagings en partenariat avec l'entreprise CLIKECO.

d. Interprétation des principaux indicateurs comptables et financiers (chiffre d'affaires, résultat, fond de roulement...) et/ou du business plan, en cas de création d'activité :

L'activité de l'entreprise est marquée depuis plusieurs années par des résultats positifs et un développement constant de l'activité avec un bon roulement de trésorerie (cf. 3 derniers bilans joints).

L'entreprise bénéficie d'une bonne gestion et est désireuse de se développer, au vu de la croissance de clientèle et de la demande de nouvelles prestations.

2- Présentation du projet :

a. Intitulé du projet :

L'entreprise souhaite s'étendre et réaménager son local commercial mais également développer un nouveau concept.

Il s'agit de créer un nouvel espace au premier étage pour proposer une nouvelle offre de services : colorations végétales et véganes, espace de détente.

b. Descriptif détaillé du projet (technique/marketing/dépenses engagées) :

Pour installer ce projet, l'agrandissement comprendra 3 postes de travail supplémentaires (fauteuil, tablette de rangement et miroir), 2 bacs à shampoings relaxants (massage dorsal électrique). L'achat de stocks sera indispensable, ainsi que des formations du personnel aux nouvelles techniques.

Le nouveau concept sera mis en avant sur les réseaux sociaux et une inauguration aura lieu pour présenter ce nouvel espace.

A ce jour, une communication est faite en direct avec la clientèle de la gamme GAÏA, colorations végétale et végane.

Pour optimiser la nouvelle organisation du salon, un nouveau logiciel de prise de rendez-vous et de gestion doit être acquis, d'une part pour la prise de RDV sur les 2 niveaux différents (RDC et 1^{er} étage) et d'autre part pour proposer à la clientèle la prise de RDV en ligne.

Pour une optimisation du logiciel de gestion caisse, l'acquisition d'un nouvel outil informatique est nécessaire car le programme de l'ordinateur actuel est obsolète (incompatibilité logiciel et imprimante ticket caisse).

Pour une meilleure visibilité depuis l'extérieur, un écran dynamique de vitrine digitale sera mis en place (au format de 46 pouces haute luminosité) avec l'assistance d'une plateforme, pour une mise en avant des dernières tendances collection printemps été, automne hiver, opérations marketing (offre, remise, promotion, nouveauté produit) photo et vidéo de leurs propres réalisations.

- c. Plus-value attendue pour l'entreprise (sur le marché, en termes de développement de l'activité, en termes de recrutements...):

Sur le marché, il existe très peu d'offre pour la clientèle de produits végétaux et véganes sur un lieu dédié.

L'entreprise a déjà une clientèle intéressée par cette démarche de bien-être et d'écologique.

L'entreprise ambitionne d'améliorer son panier moyen et sa marge commerciale. En effet, les colorations végétales et l'utilisation des produits additionnels (technique et revente) sont facturées en moyenne 30% de plus que les produits habituels et avec une meilleure marge.

L'entreprise prévoit la croissance du fichier clients du fait de la demande de ce complément d'activité. De plus, le nouvel espace attirera la curiosité, et grâce à son programme de gestion optimisée, l'entreprise mettra en place une stratégie de fidélisation.

L'entreprise prévoit la création d'un nouvel emploi d'ici fin juin 2019. Le mois de juin est une période de forte affluence. Le nouveau salarié sera formé pour être prêt à assurer la mise en place du nouveau concept.

L'entreprise prévoit le recrutement d'un salarié en apprentissage, en automne 2019, en brevet professionnel, 2 ans de formation qui peuvent déboucher sur un CDI.

- d. Détail du plan de financement du projet et montant de l'aide demandée :
A Compléter : l'annexe budgétaire, datée et signée par le demandeur.

Monsieur Laurède a chiffré le montant des dépenses d'aménagement à 26 938 euros HT que l'EURL compte autofinancer. Les dépenses éligibles sont constituées du mobilier, fauteuils, renouvellement du matériel informatique caisse et logiciel commercial, écran publicitaire sur la vitrine.

L'entreprise sollicite une aide pour l'aménagement du point de vente auprès du Grand Dax de 30% soit 8 081.40€.

e. Calendrier prévisionnel du projet :

NB : les dépenses du projet ne doivent pas être engagées avant que l'entreprise n'ait reçue du service instructeur la notification autorisant leur démarrage.

La première tranche des travaux est prévue mi-juin début juillet 2019, sans fermeture du salon (1^{er} étage par un accès place Roger DUCOS).

La deuxième tranche, mi-octobre 2019 avec fermeture de 15 jours du salon, en période de basse saison (jonction et travaux en rez-de-chaussée).

3- Analyse de la capacité à mener le projet :

Le montant des fonds propres de l'EURL est de 258 725 euros.

En 2018, le chiffre d'affaires est égal à 209 230 euros (208 191 euros en 2017) et le résultat d'exploitation est de 28 053 euros (9 978 euros en 2017).

Le projet est un projet ambitieux, d'envergure, qui permet de rénover un bâtiment en cœur de ville de Dax et de développer une offre de services complémentaires pour attirer une nouvelle clientèle dans un contexte territorial où le soin (thermalisme, santé) et le mieux-être sont un enjeu de service.

4- Avis du service instructeur :

Dans ces conditions, la capacité financière du bénéficiaire à porter le projet étant établie, la communauté d'agglomération du Grand Dax peut attribuer son aide.

L'ensemble des modalités d'attribution de l'aide est défini dans la convention avec l'entreprise annexée à la présente instruction.